

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

-----  
DIVISION DES STATISTIQUES  
-----

CENTRE MULTINATIONAL DE PROGRAMMATION

ET D'EXECUTION DES PROJETS

(MULPOC YAOUNDE)

RAPPORT DE MISSION

SUR

L'AMÉLIORATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES STATISTIQUES

DES FAITS D'ETAT CIVIL AU CAP VERT

PRAIA (1-8 OCTOBRE 1983)

Avertissement

Les opinions et conclusions exprimées dans le présent rapport sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'Organisation des Nations-Unies.

PAR

ABDOUKARIM DIOP  
Conseiller régional en Etat-civil  
Division des Statistiques  
CEA  
basé au MULPOC de YAOUNDE

KD/DCB  
809/83

## I. OBJECTIFS DE LA MISSION

Notre mission à PRAIA (Iles du Cap Vert) s'est déroulée pendant la période du 1er au 8 octobre 1983. Elle devait s'informer du contenu du projet d'amélioration de l'enregistrement des faits d'état-civil, financé par l'Institut du SAHEL et étudier les possibilités de conjuguer les efforts de cette institution sous-régionale dans ce domaine avec ceux du FNUAP.

Elle a également permis de prendre contact avec le Directeur général du Registre civil et d'instaurer une collaboration franche entre son service et la Direction de la Statistique en vue d'oeuvrer pour l'amélioration de l'enregistrement et des statistiques des faits d'état-civil au Cap Vert.

## II. ACTIVITES DE LA MISSION

### 1° Contacts préliminaires

Après avoir rencontré le Représentant-résident du PNUD, la mission a programmé des rencontres individuelles avec tous les techniciens directement intéressés par les problèmes de l'état-civil : les experts des Nations-Unies en poste à PRAIA, (un démographe, un informaticien et un docteur de l'OMS spécialiste des statistiques sanitaires), les techniciens de la Direction de la Statistique et du Registre civil.

Au cours de ces entretiens, nous avons été informé des faiblesses et des performances de l'Etat-civil Cap verdien, notamment sur les améliorations souhaitées.

L'idée générale qui prévaut est la suivante :

- la couverture des événements décès et naissances est satisfaisante, à un degré moindre pour les premiers ;
- les informations recueillies sont suffisantes pour déterminer le niveau et les facteurs de la fécondité et de la mortalité ;
- la critique unanimement faite, en ce qui concerne la collecte, a été la faible qualité des données enregistrées et le retard dans l'envoi des bulletins statistiques.

En outre les experts ont déploré la lenteur de l'exploitation (manuelle) et la publication tardive des statistiques des faits d'état-civil.

...

2° Commentaires sur le projet "amélioration des statistiques des faits d'état-civil" de l'Institut du Sahel

Ce projet comporte en plus/<sup>de</sup> celui sur l'état-civil un volet sur la collecte et l'analyse des données sur les mouvements migratoires externes.

Le budget du projet s'élève à environ US \$ 109, y compris les frais de formation de deux cadres pendant une durée de trois ans à l'extérieur du pays.

La part du budget affectée à la formation en général (le chapitre n'est pas détaillé) est estimée à 95 % du coût total du projet.

Disons tout de suite qu'il s'agit là d'une initiative très louable compte tenu des moyens financiers de cet organisme. Nos remarques ci-dessous sont destinées à en accroître l'efficacité :

- a) le projet, semble ne pas prendre en considération le rôle de la Direction générale des registres et du notariat, responsable de la collecte des données et du personnel du Registre civil ;
- b) la modification éventuelle de la présentation ou du contenu du registre, de même que la formation des agents du registre civil ne pourront pas être réalisées sans la collaboration de cette institution ;
- c) déduction faite du coût de la formation, les fonds destinés au projet proprement dit sont très insuffisants. De ce fait, il eût été plus efficace de susciter la participation financière et technique du FNUAP qui consacre déjà beaucoup d'efforts dans ce domaine dans les pays du Tiers Monde.

Les deux organismes pourraient conjuguer leurs assistances pour réaliser une oeuvre plus complète susceptible d'être poursuivie à la fin du projet.

- d) L'inclusion du coût de la formation pendant trois à quatre années d'un démographe et d'un statisticien dans le budget du projet n'est pas pour clarifier son impact réel sur le système d'état-civil.

Dans le souci de faciliter l'exécution du projet, le document élaboré par l'Institut du Sahel gagnerait à être plus explicité notamment pour l'utilisation de chaque ligne du budget.

### 3° Réunion de synthèse

Cette réunion s'est tenue dans les locaux du Ministère de la Justice. Les participants étaient le Directeur général du Registre civil et ses collaborateurs, le Directeur général de la Statistique et la personne chargée des Statistiques des faits d'état-civil ainsi que des experts de l'OMS, de DTCD et du FNUAP (voir liste en annexe).

Elle devait favoriser le rapprochement entre les responsables des services directement concernés par l'état-civil et de permettre une discussion objective des points qui entravent l'amélioration effective de l'enregistrement et des statistiques des faits d'état-civil.

Dans son exposé introductif le Directeur général du Registre civil a surtout insisté sur les faiblesses du système d'état civil Can verdien: manque de moyens de déplacement, agents non formés, défectuosité du système d'archivage des registres, accessibilité des centres...etc.

En outre il est disposé à collaborer avec le Directeur de la Statistique pour tenter de trouver des solutions aux problèmes dans l'intérêt supérieur de la nation soit dans le cadre d'un projet soit dans la limite des moyens du Gouvernement.

Le Docteur GUZMAN, expert de l'OMS est intervenu brièvement pour attirer l'attention du Directeur général sur certains aspects : déclaration tardive des naissances et retards parfois importants dans la transmission des documents statistiques.

Il a insisté sur la nécessité de sensibiliser les masses pour que les événements soient déclarés dès qu'ils interviennent. Selon lui la mortalité infantile est anormalement faible et qu'il faudrait rechercher la cause au niveau des données sur la mortalité périnatale.

Quant au Directeur général de la Statistique, il estime que les informations recueillies sont suffisantes et que même une simplification serait nécessaire. La méthode d'exploitation doit être améliorée pour arriver à un délai plus court de publication des statistiques d'état-civil.

...

De même il est disposé à oeuvrer pour une amélioration de la collecte et de l'exploitation des faits d'état civil, en étroite collaboration avec le Directeur général du Registre. Il suggère même, que dans le cadre des projets intéressant l'état-civil, le Directeur général du Registre civil occupe le poste de Directeur national et que lui se contenterait de celui de Directeur technique.

La réunion a été clôturée par les conclusions du Directeur général du Registre civil sur l'identité de vues et l'esprit de collaboration des principaux responsables intéressés par le fonctionnement et l'exploitation des données de l'Etat-civil.

Il a réitéré l'espoir que le Cap Vert puisse bénéficier de l'assistance du FNUAP dans le cadre de son projet d'amélioration des faits d'état-civil.

#### 4° Visite de la salle d'archivage des registres

Le Cap Vert dispose à l'heure actuelle d'une masse de données d'état-civil dont l'exploitation permettrait de disposer d'informations inédites sur l'évolution historique, sociale, culturelle et démographique de ce pays.

Les registres couvrent une période qui prend son origine dans la première moitié du 18e siècle.

Il est désolant de constater que la qualité du papier pour certains registres, ne résiste pas aux intempéries ; certaines pages sont devenues un amas de petits morceaux de papier que la minutie de manipulation des archivistes arrive encore à conserver. Malheureusement certains de ces registres n'existent qu'en un seul exemplaire. C'est dire l'urgence et la nécessité impérieuse de sauver cette banque inépuisable de données, que l'on trouve difficilement ailleurs en Afrique.

Le Directeur général du Registre civil sollicite l'assistance du FNUAP pour l'utilisation d'un procédé de microfilm comme solution d'avenir.

Nous avons consulté l'expert en Informatique de DTCD en place, qui a plutôt conseillé d'opter pour un système nouvellement expérimenté de plastification et dont le coût lui paraît assez abordable.

### III. CONCLUSIONS

Le Registre civil du Cap Vert est marqué par une originalité toute particulière en Afrique, en ce sens qu'il est composé de 9 îles, que la couverture est de l'ordre de 80 %, que les données remontent aux années 1700 et enfin que la population concernée est relativement peu nombreuse.

Le Ministre de la Justice que nous avons rencontré à la veille de notre départ, attache beaucoup d'importance à l'amélioration du système d'enregistrement des faits d'état-civil pour deux raisons :

- aider les populations à mieux aider au fonctionnement de l'appareil administratif ;
- fournir des informations détaillées sur l'évolution démographique dans le cadre de la planification du développement économique et social du pays.

C'est pour ces raisons qu'il nous a demandé de transmettre ses remerciements à l'Organisation des Nations Unies pour son assistance toujours efficace et de traduire fidèlement l'intérêt que le Gouvernement du Cap Vert porte à l'amélioration de son système d'état-civil.

Nous estimons qu'un budget de 50 à 75.000 dollars des Etats-Unis serait nettement suffisant pour aider ce pays à améliorer l'enregistrement et les statistiques des faits d'état-civil.

Ceci en complément à l'appui de l'Institut du Sahel. L'intérêt exprimé par les Autorités est déjà assez éloquent pour que nous n'ajoutions y ajouter quelque chose.

...

#### IV. RECOMMANDATIONS

1. La collaboration entre la Statistique et le Registre civil est utile et même indispensable dans l'exécution de tout projet concernant l'amélioration de l'enregistrement et des statistiques des faits d'état-civil au Cap Vert.
2. Un projet d'amélioration de l'enregistrement et des statistiques des faits d'état-civil au Cap Vert devrait comporter les volets suivants : formation du personnel du registre civil, modification du contenu et de la présentation des registres, automatisation de l'exploitation des données d'état-civil, amélioration du système d'archivage des données d'état-civil et sensibilisation de la population.
3. En attendant l'approbation d'un projet dans ce domaine, le Registre civil et la Statistique devraient maintenir et renforcer leur collaboration (tenue d'une réunion tous les deux mois) pour que l'envoi des données se fasse dans des délais plus convenables.
4. Une évaluation du système d'état-civil au cours d'une visite organisée de tous les centres d'état-civil permettrait de mieux cerner les difficultés et de tenter d'y trouver une solution, même provisoire. Le Directeur général de la Statistique et celui du Registre pourraient convenir des modalités d'exécution de cette opération. En l'occurrence dans le cadre du projet très avancé financé par l'Institut du Sahel.
5. S'agissant de la modification éventuelle du contenu et de la présentation des registres, il est vivement recommandé d'opter pour le registre à volets comportant une grille de chiffrement mais uniquement sur celui destiné à la Direction de la Statistique.
6. Avant ou après l'évaluation du système, la Statistique devra faire une étude critique complète du fonctionnement et de la qualité des supports et des données de l'état-civil. Les résultats de cette étude devront être portés à la connaissance des responsables du Registre civil et discutés au cours d'une de ces rencontres préconisées.

...

7. L'intérêt que portent les Autorités Cap-verdiennes à l'amélioration du système d'état-civil mérite que le FNUAP lui accorde plus d'attention.

Une assistance financière et technique combinée aux efforts consentis par l'Institut du Sahel permettrait, à moindre frais, de réaliser une oeuvre complète et efficace dans ce pays.

Le projet du Sahel démarrant en janvier 1984 toute action dans ce sens devrait être menée avec célérité.

8. Le Registre Civil par l'entremise du Gouvernement devrait prendre toutes les dispositions pour demander l'assistance du FNUAP en lui présentant les justifications les plus pertinentes.

#### LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Au cours de notre séjour à PRAIA, nous avons rencontré ou bénéficié de l'assistance de plusieurs personnes notamment celle de Mr KINLOCH, Représentant-résident du PNUD à PRAIA, pour le transport entre l'Hôtel et les services administratifs. Nous leur adressons à tous nos plus sincères remerciements. Parmi ces personnes on peut citer :

- Monsieur le Ministre de la Justice du Cap Vert
- M. Jorge de Oliviera Lima, Directeur général du Registre civil, Ministère de la Justice
- M. Horacio Dias Fernandes, Directeur général de la Statistique, Ministère du Plan
- M. Leonaldo Lima, Psychosociologue, Ministère de la Justice
- Mlle Maria de Lurdes F. Lopes, Responsable Statistiques démographiques Direction de la Statistique
- M. G. Guzman, Expert OMS/PNUD
- M. Custodio CONIM, Consultant démographe, DTCD/FNUAP
- M. MAMBOURG Philippe, Expert en Informatique, DTCD/PNUD
- M. Léon Nziuki Makitu, Chargé des Programmes PNUD.